

Avis adopté

Séance plénière du 11 avril 2023

Comment favoriser une gestion durable de l'eau (quantité, qualité, partage) en France face aux changements climatiques ?

Déclaration du groupe Alternatives sociales et écologiques

Notre groupe tient à saluer la qualité du travail collectif produit par la Commission et ses deux rapporteurs.

Lorsqu'en novembre 2021 la Commission environnement mettait à l'agenda de ses travaux la thématique de l'eau elle n'imaginait pas à quel point sa saisine d'alerte se trouverait en parfaite résonance avec l'actualité.

La sécheresse sévère que nous avons connue en 2022 a joué un rôle d'accélérateur dans la prise de conscience du changement climatique et de l'urgence d'agir. En organisant le 22 mars dernier une conférence sur l'eau pour la première fois depuis 50 ans l'ONU a dressé un bilan particulièrement alarmant des effets du changement climatique sur l'eau avec ses cortèges de sécheresses, d'incendies, de pollutions et de conflits inévitables.

Si la situation est inquiétante au niveau mondial elle ne l'est pas moins au niveau national et les défis à relever sont considérables. Les 53 mesures annoncées dans le plan eau le 30 mars dernier par le Président de la République y répondent en partie, mais restent insuffisantes pour mettre réellement en œuvre une stratégie de sobriété face à la raréfaction de la ressource, de réduction des pollutions diffuses, et de partage de l'eau afin d'éviter les conflits d'usage.

Notre groupe soutient particulièrement les préconisations suivantes :

→ celle qui demande d'objectiver le débat sur les bassines, de rendre publics les volumes totaux prélevés ainsi que les stratégies d'irrigation agricole, et d'interdire les subventions par des fonds publics des projets de création de méga-bassines, notamment celles alimentées par pompage dans la nappe phréatique ;

→ celle qui demande d'accélérer le processus de la nécessaire sortie des pesticides en agriculture, de mobiliser les financements pour mettre en œuvre les alternatives existantes ou à créer, en s'appuyant sur les scénarios de perspectives réalisées par l'INRAE « Une agriculture européenne sans pesticides à l'horizon 20250 » ;

→ celle qui demande la mise en place d'une réflexion relative à une tarification sociale et progressive de l'eau en fonction de la composition des ménages et l'interdiction des tarifs dégressifs dans une logique de sobriété et de lutte contre le gaspillage.

Considérant que cet avis d'alerte sera utile au débat public et en espérant que le Gouvernement s'en inspirera dans la mise en œuvre de ses politiques sur l'eau.